

16 DEC. 2009

A.R.S
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : LES MOUSSIGERES
16230 PUYREAUX
RCS ANGOULEME B 441 472 289

DELIBERATION DES ASSOCIES

L'an deux mille neuf,
Le premier décembre
à dix huit heures,

Les associés de la société A.R.S, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 € divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** au siège social sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

➤ Monsieur Pierre ROBLIN , associé gérant,
Possédant 400 parts sociales
Numérotées de 1 à 400 inclus,

➤ Monsieur Philippe SECCHES, associé,
Possédant 400 parts sociales
Numérotées de 401 à 800 inclus, _____

Seuls associés possédant ensemble les 800 parts sociales
composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre ROBLIN, associé gérant.

Monsieur le Président constate la présence de tous les associés et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que son rapport ont été tenus à la disposition des associés au siège social quinze jours francs avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts consécutive à une cession de parts sociales
- Pouvoir à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance d'un acte de cession de parts intervenu entre Messieurs P ROBLIN et Ph SECCHES au profit de ce dernier .en date du 26 novembre 2009 décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE € (8 000 €).
Il est divisé en 800 parts égales de 10 € chacune, intégralement libérées ,souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux ,en proportion de leurs apports respectifs ,de la manière suivante :

-à Monsieur Pierre ROBLIN ,275 parts sociales, numérotées de 126 à 400 inclus, ci parts	275
-à Monsieur Philippe SECCHES 525 parts sociales, numérotées de 1 à 125 inclus et de 401 à 800 inclus, ci parts	525
Total au nombre de parts sociales composant la capital social, soit	800 parts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide également de modifier comme suit l'article 11 des statuts:

Article 11-Droits et obligations des parts sociales

« Par dérogation à la règle de la répartition proportionnelle aux apports ci-dessus, les associés fixent la quotité dans le boni de liquidation et la répartition des bénéfices et des pertes à concurrence de quatre vingt quinze pour cent en faveur de Monsieur Philippe SECCHES et de cinq pour cent pour Monsieur Pierre ROBLIN

Cette répartition pourra, à titre exceptionnel, faire l'objet de modification ultérieures par décision extraordinaire des associés sans modification ~~statuts de~~ l'article sans changement.

Cette résolution mise au voix est adoptée l'unanimité.

Troisième résolution

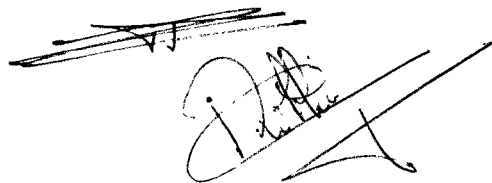
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise au voix est adoptée l'unanimité.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

LES ASSOCIES

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are approximately five distinct signatures, some appearing to be initials and others more full names, all written in a cursive style. They are located at the bottom left of the page, below the 'LES ASSOCIES' heading.